

Assemblée générale annuelle **Avis de convocation**

Au nom de M. André Gagnon, président de l'AREF, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale annuelle de votre association. Ce sera pour tous les membres l'occasion de prendre connaissance des différents rapports usuels, et un moment privilégié pour se rencontrer et faire le point sur nos intérêts communs. Il va sans dire que, par votre participation, vous contribuerez à rendre l'AREF encore plus dynamique et mieux outillée pour répondre à vos besoins. **Non seulement l'AREF fête cette année son 20^{ème} anniversaire de fondation, mais cela coïncide aussi avec la mise sur pied d'une nouvelle police d'assurance 1011 qui permettra de mieux répondre aux attentes de nos membres. Des personnes de La Capitale seront présentes pour répondre à vos questions relatives aux assurances. De plus, nous avons prévu du temps afin que Mme Johanne Méthot puisse nous faire la démonstration du portail de La Capitale pour l'AREF.**

Date : le mercredi, 10 mai 2017 à 9H (inscription)

Endroit : Drummondville, Best Western, 915 rue Hains Qc J2C 3A1. Tél.

1-800-711-6047

Le dîner vous sera offert par l'AREF qui, de plus, contribuera aux frais de participation de la manière suivante:

Hébergement : Maximum de 60\$ sur présentation de la facture d'hôtel

Déplacement : 0 à 50 km, aller-retour : 0\$; de 50 à 100 km aller-retour : 50\$; de 100 à 200 : 75\$; 200 km et plus : 100\$

L'AREF est favorable au covoiturage et tout conducteur qui prendra avec lui d'autres passagers membres recevra un montant compensatoire de 25\$ / membre.

En outre, on procédera au tirage d'un (1) prix de présence de 50\$.

PRÉINSCRIPTION

Pour des raisons de logistique, nous vous demandons de vous préinscrire par téléphone au **1-888-513-2494** ou par courriel adhesion.aref@gmail.com et cela avant le 1^{er} mai 2017. Votre beau geste vous rendra éligible au tirage de deux (2) autres prix de 50\$ chacun

NOTE : Les reçus de frais de participation devront être remis au trésorier avant le dîner.

Voir verso pour l'ordre du jour

Projet d'ordre du jour.

1. 9H. Accueil et inscription;
2. 10H Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue du président et présentation du président d'assemblée et du comité d'élections;
3. Lecture de l'avis de convocation;
4. AVIS DE MOTION concernant une modification aux règlements (voir texte joint)
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Appropriation et adoption du PV de l'AGA 2016;
- 7 Rappports :
 - a) De la Présidence,
 - b) Du Comité des finances,
 - c) De la Trésorerie,
 - d) Nomination d'un examinateur pour l'année 2017,
 - e) Du Comité des assurances,
 - f) Du Comité des projets;
8. Pause repas;
9. Présentation, par Mme Johanne Méthot, du portail de La Capitale pour l'AREF;
10. Période de questions;
11. Période d'élections.
 - a) Présidence, Secrétariat,
 - b) Représentants régionaux : Québec Nord Est (Donald Audet), Montréal Sud (Louise Corriveau) et Montréal Nord (Augustin Verstraelen),
 - c) Comité des assurances : poste 1 (Augustin Verstraelen), poste 3 (Clermont Lavoie),
 - d) Comité des finances : poste 1 (Raymond St-Amour),
 - e) Comité des projets, composition;
11. Levée de l'assemblée.

André Gagnon, président

Ghislain Gauthier, secrétaire

AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE L'AREF

note : les modifications proposées sont en caractère gras.

8

MEMBRES

- a) L'AREF regroupe des membres réguliers et des membres associés.
- b) Les membres réguliers sont: le personnel enseignant retraité qui a œuvré dans le domaine de l'enseignement. On y trouve, plus précisément, les personnes physiques retraitées ayant enseigné et/ou occupé une fonction pédagogique ou éducative ou de soutien.

REEMPLACER PAR :

- b) **Les membres réguliers sont les personnes retraitées qui, syndiquées de la FNEEQ-CSN au moment de leur retraite, ont choisi d'adhérer à l'AREF. On y trouve, plus précisément, les personnes physiques retraitées ayant enseigné et/ou occupé une fonction pédagogique ou éducative ou de soutien.**
- c) Les membres associés sont:
 - 1) La conjointe ou le conjoint du membre régulier de l'Association.
 - 2) La conjointe ou le conjoint survivant, au sens de la loi, du membre régulier de l'Association.
 - 3) Toute autre personne retraitée jugée admissible par l'Assemblée générale annuelle sur la recommandation du Conseil d'administration.

REEMPLACER PAR :

- c) **Le statut de membre associé peut être accordé, sur demande :**
 - 1) **À la conjointe ou au conjoint séparé, divorcé ou survivant, au sens de la loi, du membre régulier de l'Association.**
 - 2) **À toute autre personne retraitée jugée admissible par l'Assemblée générale annuelle sur la recommandation du Conseil d'administration.**
- d) Le membre associé peut assister aux réunions régionales et à l'Assemblée générale annuelle de l'Association avec droit de parole mais sans droit de vote.
- e) Le membre associé n'a pas le droit de se présenter à un poste électif.
- f) Toutefois, le membre associé peut faire partie d'un comité ou d'un sous-comité.

REEMPLACER aux articles 10 b), 10 c), 11 c) et 31 e) l'acronyme CARRA par **Retraite Québec**.

Le comité des règlements : Downes Ryan, Louis Hallé, Claude Chamberland

BULLETIN DE PRÉSENTATION D'UNE CANDIDATE OU D'UN CANDIDAT

CANDIDAT-E : _____
(nom en majuscules)

Adresse _____
Rue ville province

_____ # Tél : _____ Code postal

À la fonction de : _____
(nom de la fonction)

Présenté-e par : _____
(nom en lettres moulées) Signature

Je soussigné-e accepte d'être candidat-e à la fonction de : _____
et d'exercer cette fonction si je suis élu-e par l'Assemblée

Date

Signature

Le comité des règlements : Louis Hallé, Downes Ryan, Claude Chamberland